



**PRÉFET  
DE SAINT-PIERRE  
ET MIQUELON**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Election municipale partielle intégrale  
à Miquelon-Langlade : modalités de  
dépôt des candidatures**

Saint-Pierre, le 29 juillet 2020

Par arrêté préfectoral en date du 17 juillet 2020, les électeurs de la commune de Miquelon-Langlade sont convoqués **le dimanche 13 septembre 2020** en vue de procéder à l'élection des conseillers municipaux.

**Le dépôt des candidatures en vue de ce scrutin est prévu du lundi 10 août au jeudi 27 août 2020 à 18h00.** Il est fortement recommandé de ne pas attendre l'heure limite, au risque de voir la candidature invalidée.

Les candidatures pourront être déposées en préfecture ou à la délégation de la préfecture à Miquelon en utilisant le formulaire de déclaration de candidature **Cerfa n°14996\*03** (« *déclaration de candidature aux élections municipales et communautaires pour les communes de moins de 1 000 habitants* »), accompagné des pièces justificatives et, le cas échéant, d'un mandat pour le dépôt de candidature.

Le formulaire est téléchargeable à l'adresse suivante :

<https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/declaration-candidature-elections-municipales-habitants>

Le service en charge des élections à la préfecture (05.08.41.10.10) et la délégation de la préfecture à Miquelon (05.08.41.62.33) sont disponibles pour toute information complémentaire quant aux modalités de dépôt des candidatures.

Tél : 05 08 41 10 40  
Mél : [cabinet@spm975.gouv.fr](mailto:cabinet@spm975.gouv.fr)  
Contact presse

Place du Lieutenant-colonel Pigeaud  
97500 Saint-Pierre et Miquelon